



Consultation de recherche

« Localisation des activités économiques et développement durable des territoires »

Préambule

Les dynamiques urbaines font l'objet de nombreuses analyses, généralement centrées sur les localisations résidentielles ou justifiées par les fortes tensions sur les marchés de l'habitat dans les villes. Ces analyses sous-estiment, très souvent, le rôle joué par les activités économiques dans ces processus, tant en ce qui concerne la consommation de foncier¹ que le développement des flux de marchandises et de personnes qu'induisent les choix de localisation de ces activités. D'un autre côté, les travaux de recherche portant sur la durabilité des territoires font rarement, voire jamais, cas des impacts des politiques et des mesures de régulation mises en œuvre au titre du développement durable sur les choix de localisation des activités économiques.

*Le Plan Urbanisme Construction et Architecture (**PUCA**), service de programmation de la recherche de la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du MEEDDM, propose de mettre en regard la question de la localisation des activités économiques et celle du développement durable des territoires.*

L'objet de cette consultation de recherche est donc de mettre en évidence le caractère circulaire des interactions entre ces deux objectifs : de développement économique, par le dynamisme et l'attractivité des activités économiques, et de développement durable des territoires, par un usage parcimonieux des ressources, une limitation des pressions sur l'environnement et une certaine équité sociale. Cette consultation vise en conséquence à faire émerger des travaux de recherche qui permettraient d'articuler ces deux objectifs politiques qui sont restés jusqu'à présent orthogonaux. Il s'agit donc de mettre en évidence les incidences croisées -preuves de circularité-, les nombreuses tensions : il peut s'agir de conflits entre groupes d'intérêts, de conflits entre horizons temporels stratégiques, de conflits entre territoires de localisation et d'expression des enjeux du développement durable-, voire des contradictions, sous-jacentes à la réalisation de ces deux objectifs politiques.

Pour préparer cette consultation et en préciser les contours et les principaux enjeux, pour juger de l'intérêt de croiser les réflexions sur la localisation des activités économiques et la durabilité du développement des territoires, un atelier de réflexion associant des chercheurs, des décideurs publics (Etat et collectivités locales), des acteurs privés et de la société civile a préalablement été organisé à l'automne 2009.

Il est ressorti des trois séances de cet atelier :

- que les décideurs publics sont quotidiennement confrontés à cette préoccupation, mais aussi lors des exercices de prospective stratégique sur leur territoire et/ou lors de l'élaboration des politiques publiques;*
- que la ré-interrogation, par les chercheurs, des questions de localisation des activités au prisme du développement durable des territoires, comme celles des impacts des enjeux de développement durable sur la localisation des activités, demeure somme toute encore assez embryonnaire ;*

¹ Même si les chiffres varient selon les sources, le développement des activités économiques est la principale cause de consommation foncière de zones agricoles ou naturelles, selon le rapport pour le Sénat de D.Braye paru en 2008.

- *que les entreprises ne se posent quasiment pas la question de leur localisation quand elles s'engagent dans des stratégies de développement durable, de même qu'elles n'intègrent pas nécessairement les enjeux de développement durable lorsqu'elles font leurs choix de localisation, même si bien évidemment quelques signaux faibles peuvent être observés (relocalisations de commerces en centre-ville...).*

Ces trois séances ont donc mis en évidence la nécessité de lancer une consultation de recherche et ont confirmé l'intérêt d'une approche croisée et novatrice entre les stratégies de localisation des activités économiques et les préoccupations de développement durable des territoires à l'échelle des villes, des agglomérations ou des régions urbaines.

Une synthèse des travaux de l'atelier², qui a vocation à permettre aux chercheurs de mieux appréhender les éléments de tensions décrits précédemment et qui n'a qu'une visée informationnelle, est proposée en sus de ce document qui définit la problématique de la consultation (A) ainsi que toutes les modalités pratiques (B).

² Cette synthèse fait ressortir un certain nombre de questions de recherche reprises dans cet appel à propositions. Deux entrées sont proposées (ancrage et impacts) mais le raisonnement est circulaire en ce qui concerne le lien entre la localisation des activités et la dynamique territoriale.

A – Problématique de la consultation

Le contexte :

Le développement durable s'est peu à peu imposé comme un enjeu essentiel des politiques publiques, tant aux niveaux mondial et national que territorial. Les débats récents, suscités par les conférences internationales ou par l'élaboration des différentes lois relatives au Grenelle de l'Environnement, ont contribué à préciser les enjeux, les conflits d'intérêt et les outils susceptibles d'être mis en œuvre pour assurer un développement économique, moins consommateur de ressources, respectueux de l'environnement et de la biodiversité et porteur de cohésion sociale.

Les villes, centres de connaissances et sources de croissance et d'innovation, sont des espaces où se manifestent des signes de déséquilibre social et d'exclusion et des problèmes d'ordre écologique, comme le reconnaît la charte de Leipzig sur la ville européenne durable (mai 2007).

La ville existante, avec ses zones spécialisées, la ville des flux humains, des flux de matières et d'énergie, des ségrégations, est ré-interrogée par les différents enjeux de développement durable, sous leurs multiples aspects, environnementaux mais aussi sociaux et économiques. Ces enjeux se révèlent, bien souvent, être en tension, même si, le développement durable, comme enjeu politique, est pensé en termes de compromis entre des préoccupations environnementales et des objectifs de développement économique et d'équité sociale. La déclinaison de ces enjeux à l'échelle des territoires, la définition et la mise en oeuvre de politiques et d'actions visant à y répondre se heurtent à des interrogations, des résistances et des freins qu'il est important d'analyser.

Rappelons que la croissance urbaine, par étalement urbain et artificialisation des sols, engendre une forte consommation des espaces agricoles et naturels, un allongement des déplacements, sources de dépenses énergétiques, des problèmes d'insertion paysagère, de ruptures de corridors naturels et de perte de biodiversité.

Environ la moitié des émissions de gaz carbonique sont liées au logement et aux différents déplacements entre le domicile, le travail, les commerces, les équipements et les loisirs.

Pour atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050, les innovations technologiques, a-territoriales, risquent d'être insuffisantes et les différents acteurs publics, privés et de la société civile ne vont-ils pas alors, d'une manière ou d'une autre, intégrer de façon progressive les enjeux territoriaux de développement durable dans leurs stratégies et leurs actions ? Les politiques d'aménagement et d'urbanisme sont directement concernées : l'organisation, l'adaptabilité et la réversibilité des espaces sont à penser et à anticiper, des réflexions sur les formes urbaines et les flux associés en réponse aux enjeux climatiques, énergétiques mais aussi aux enjeux sociaux, sont à mener.

Les axes de recherche :

I Le paradigme du développement durable et les facteurs de localisation des activités économiques dans les régions urbaines

Les préoccupations du développement durable ont-elles ou pourraient-elles amener les entreprises et/ou les décideurs publics, dans leurs choix de localisation ou d'implantation privilégiée d'activités économiques, à intégrer de nouveaux critères ou à en modifier certains ?

La prise en compte du temps long, consubstantielle à la notion de développement durable, vient percuter l'horizon décisionnel habituel des entreprises et les appelle à intégrer, dans leurs critères de choix de localisation, les anticipations d'évolution des coûts des ressources (matériaux, énergies fossiles et renouvelables...), de la demande de biens et services et des déplacements éventuels des marchés de consommation.

Sont attendus des travaux visant à identifier et à analyser en quoi les différents enjeux du développement durable modifient ou non les critères de choix de la localisation des activités. Comment ces enjeux sont-ils pris en compte, intégrés dans les stratégies des acteurs privés et publics quant à l'implantation des activités et/ou des différentes fonctions, pour les grandes entreprises ?

La diversité des contextes urbains, des types d'activités, des types d'établissements (fonctions, taille, âge...) devra être prise en compte pour appréhender les évolutions, les changements de stratégies ou de comportements.

Il est, par ailleurs, souhaité que les travaux théoriques (modèles urbanisme-transports, nouvelles conceptualisations...) soient réinterrogés en intégrant à la fois la question de la localisation des activités économiques et les préoccupations du développement durable.

Les stratégies des acteurs privés

Au nom du développement durable, les entreprises, dans leurs choix de localisation, pondèrent-elles différemment les facteurs réputés classiques (coûts d'accès aux ressources ; qualité, densité et coûts des transports ; externalités urbaines telles la taille et la qualité du marché du travail, du marché de consommation, les équipements publics... ; coûts du foncier) ? Comment les font-elles évoluer et/ou intègrent-elles de nouveaux critères de localisation ? Les nouvelles activités du type technologies vertes ont-elles des stratégies spécifiques de localisation ?

Dans les grandes métropoles, la montée en puissance des investisseurs privés dans l'offre immobilière, la mise en place de nouvelles formes d'organisation fondées sur la différenciation des fonctions, dans une logique de réduction des coûts par emploi, ont modifié les rapports des entreprises à leur immobilier et à leur territoire d'implantation.

Les enjeux du développement durable amènent-ils ou pourraient-ils amener ces différents acteurs privés (investisseurs, promoteurs immobiliers, entreprises propriétaires de leurs locaux ou locataires...) à modifier, et sur quelles bases, leurs stratégies immobilières en termes de localisation des bâtiments (affirmation de pôles reconnus, nouvelles polarisations, développement en diffus...)?

D'un point de vue plus prospectif, une hausse des coûts de l'énergie serait-elle de nature à remettre en question des stratégies de localisation des acteurs économiques? A modifier le rapport dispersion/concentration des activités ?

Quelles évolutions les enjeux du développement durable amènent-ils à introduire dans les réflexions stratégiques sur les projets de territoires à long terme (SDRIF, DTA, SCOT...) et/ou dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PDU...) en matière d'offre foncière permettant d'accueillir des activités économiques ? Comment sont pensées et traitées les questions de consommation foncière, d'accessibilité, de transport (conditionnalité ou non à l'existence d'une desserte en transport collectif)... ?

Le zoning est-il réinterrogé au nom du développement durable ? Quels modes d'organisation spatiale sont proposés : mixité fonctionnelle, raisonnée... ?

Les collectivités locales, les diverses structures publiques d'aménagement et de gestion foncière sont-elles amenées à faire évoluer leurs conceptions et leurs modalités de gestion du foncier bâti et non bâti, à usage économique ?

Quelles sont les conceptions émergentes qui pourraient avoir un impact sur la localisation des activités économiques (foncier : ressource rare à partager entre différents usages ; dimension écosystémique...) ?

Les approches sont-elles différenciées selon les types d'espaces (en rénovation urbaine, en périurbain, en zone rurale...) ?

Des travaux théoriques à réinterroger en croisant la localisation des activités, le développement durable et les territoires

Les modèles « urbanisme-transport » analysent le jeu des interactions transport/usage des sols sur la distribution spatiale des ménages, et dans une moindre mesure des activités, et sur les formes urbaines ? Ils permettent d'en mesurer les conséquences en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Comment réinterroger ces modèles en partant de la localisation des activités économiques et en intégrant les différents aspects de développement durable ? La question de la localisation optimale des activités économiques est-elle, alors, posée différemment ?

Le développement durable incite à considérer les processus de production et de consommation non plus de manière séparée mais intégrée, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du produit et/ou remettant en question la nature économique du produit consommé (bien ou service) : l'économie circulaire ou l'écologie industrielle, l'écologie territoriale, l'économie de la fonctionnalité proposent d'établir ce pont.

Il serait intéressant d'approfondir ces approches en explorant les relations entre l'organisation spatiale des territoires (localisation des activités économiques, des équipements, des populations, formes urbaines...) et les flux d'énergie et de matières. La proximité géographique, à quelle échelle spatiale, entre quelles fonctions ou activités, est-elle une composante essentielle de ces approches ? Certaines organisations territoriales sont-elles plus économes que d'autres en termes de consommation de ressources, de flux d'énergie et de matières ? Dans ces organisations, comment intégrer les dimensions d'efficacité économique et sociale ?

II La localisation des activités économiques, ses impacts et les adaptations induites au nom du développement durable

En quoi les enjeux de développement durable contribuent-ils, ou non, à élargir la perception et la reconnaissance des impacts liés à la présence d'activités, à amplifier les tensions entre les stratégies de différents acteurs, à revoir les processus décisionnels, à en construire de nouveaux, à élaborer de nouvelles stratégies d'adaptation, de rétroaction, tant de la part des acteurs publics que des entreprises elles-mêmes ?

Les impacts de la localisation

La présence d'activités économiques sur un territoire induit des externalités positives et négatives, qui ont fait l'objet de travaux en économie. Aux impacts traditionnellement pris en compte comme les pollutions, les nuisances et les risques, ont été intégrés, récemment, la perte de biodiversité, les inégalités écologiques, les segmentations socio-spatiales, les problèmes de santé liés à l'environnement.

Si la nature des impacts est connue et théorisée, leur mesure aux différentes échelles spatiales concernées et à des temporalités différentes reste encore peu développée et nécessite l'élaboration de nouveaux modèles d'analyse, de nouveaux outils.

Les questions de valorisation/dévalorisation du foncier et de l'immobilier à proximité d'activités économiques prises dans leur diversité sont à approfondir.

De tout temps, les villes ont rejeté vers l'extérieur, à leurs franges, un certain nombre d'activités émettrices de nuisances ou à risques (teintureries, usines de produits chimiques...). De nos jours, le périurbain s'avère être le réceptacle de certaines activités (traitement des déchets...) induisant des externalités négatives et pouvant remettre en cause des activités préexistantes. L'analyse des reports d'externalités sur d'autres espaces et/ou à d'autres échelles temporelles est à réinterroger au nom du développement durable.

Comment distinguer les impacts internes et externes à l'espace urbain pris en compte dans les modèles, les analyses ou les politiques ?

Un intérêt particulier est à porter aux évolutions de la structuration des marchés locaux du travail. A l'élargissement des bassins d'emploi dû à l'étalement urbain, peut-on envisager que succède ou que s'ajoute une dynamique de structuration ou de consolidation de marchés locaux du travail en zones périurbaines ? Cette question se pose-t-elle essentiellement dans les grandes régions urbaines ?

Les tensions entre les stratégies d'acteurs

En réactivant la question de la proximité géographique, les enjeux de développement durable renforcent les tensions entre les usages du sol (productif et résidentiel, industriel et agricole...) et remettent à l'ordre du jour les questions de compatibilité des activités économiques entre-elles et d'acceptabilité de ces proximités par les ménages.

Sont attendus des travaux visant à identifier et à analyser dans leur diversité les tensions entre les usages du sol, les intérêts économiques, écologiques, et les stratégies foncières des différents acteurs privés et publics.

Les stratégies de localisation des acteurs privés (accessibilité, débouchés, minimisation des coûts ...), les priorités de l'action économique publique locale (création ou maintien d'emplois, recettes fiscales...) et les enjeux de développement durable des territoires (gestion économe des ressources, y compris foncières ; limitation des émissions de gaz à effet de serre ; maintien de la biodiversité...) peuvent entrer en tension. La nature, les modalités et les échelles spatiales d'émergence des conflits d'intérêt sont à analyser. De nouveaux acteurs sont-ils impliqués ? De quelles manières ? La nature des conflits locaux est-elle en train de changer ?

Les politiques de développement économique local et les politiques affichées de développement durable relèvent bien souvent de différents services et de divers niveaux d'action publique locale. Les tensions entre ces politiques peuvent-elles provoquer une évolution de l'organisation des services des collectivités locales, voire du référentiel de l'action publique locale ?

L'accueil ou le maintien de certaines activités (AZF, raffineries...) sur un territoire peut s'avérer en contradiction avec des logiques de développement durable à la même échelle spatiale ou à des échelles plus larges. Quelle peut être la nature de ces contradictions ?

A quelles échelles spatiales sont-elles gérées ? Engendreront-elles des types de relocalisations spécifiques de ces activités à risques ?

L'évolution de la fiscalité locale est également à prendre en compte. La contribution économique territoriale (CET) peut-elle conduire à distendre ou à resserrer les liens entre les entreprises et leur territoire communal ou intercommunal d'implantation ?

En quoi cette nouvelle donne fiscale pourrait changer les choix de localisation des activités économiques et les conditions de leur accueil par les collectivités locales ? Quelles sont les conséquences éventuelles en termes de développement durable ?

Les adaptations et les rétroactions

Différents processus et/ou stratégies d'adaptation, en vue de limiter les impacts et les tensions liés à la présence d'activités sur un territoire, d'anticiper des ruptures fortes, s'offrent aux acteurs économiques, aux décideurs publics. Ces options sont à évaluer quant à leur niveau de contribution aux enjeux de développement durable des territoires aux différentes échelles spatiales et temporelles.

Les innovations technologiques (« green-technologies » : véhicules électriques, architecture bioclimatique, phyto-assainissement...) peuvent-elles éviter de réinterroger la question de la localisation ?

Il serait intéressant d'analyser des stratégies d'entreprises affichant des objectifs et des actions en faveur du développement durable, ainsi que leurs impacts sur les territoires, y compris en faisant appel à des expériences étrangères.

La prise en compte du temps long peut amener les acteurs publics et privés à anticiper dès la conception du projet l'adaptabilité et/ou la réversibilité des usages du foncier (recyclage, dépollution...), des bâtiments (requalification et adaptabilité à différents types d'usage...) et/ou des espaces (centres commerciaux, zones d'activités économiques...). Ces enjeux d'adaptabilité et de réversibilité génèrent-ils des coûts économiques supplémentaires et appellent-ils de nouvelles applications méthodologiques du calcul économique ?

Certains dispositifs obligent à réfléchir sur le lien entre l'économie, le territoire et le développement durable (schémas régionaux d'aménagement du territoire, SCOT, Conseils de développement...). Dans les expérimentations SCOT-Grenelle, qui intègrent les enjeux énergie et climat du Grenelle de l'Environnement, comment sont prises en compte les questions de la localisation des activités économiques, à quelles échelles ?

Comment, de façon plus générale, les réflexions stratégiques et/ou la planification spatiale évoluent-elles en ce qui concerne la localisation des activités économiques, y compris celle d'activités à risques ou créatrices de nuisances ?

Des stratégies d'adaptation des zones d'activités économiques (densification, mixité raisonnée, aménités urbaines...) apparaissent-elles au delà du traitement environnemental ?

De nouvelles modalités de relations s'engagent-elles entre des collectivités locales et des responsables d'entreprises, des investisseurs ou des promoteurs immobiliers à l'occasion de projets d'aménagement ou d'un projet particulier d'implantation d'activités économiques ? Sur quels enjeux ? Quels modes de gouvernance sont mis en oeuvre ? Ces nouvelles relations entre les acteurs économiques, les institutions qui les représentent et les collectivités territoriales à propos du développement local favorisent-elles l'émergence de nouveaux modèles d'organisation spatiale combinant les contraintes et les attentes des différentes parties ?

Il pourrait être intéressant de voir comment, dans d'autres pays, les acteurs s'emparent de ces questions (jeux d'acteurs, montages, contextes...).

B – Modalités et champ de la consultation

Le champ de la consultation et la nature des propositions :

Cette consultation est une consultation de recherche. Une problématique est à développer, des hypothèses explicites à tester et la méthodologie retenue à justifier.

Cette consultation appréhende le développement durable des territoires dans toutes ses dimensions, tant en termes environnementaux (émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, aux approvisionnements, consommation foncière et artificialisation des sols, biodiversité...), qu'économiques (marchés du travail, valorisation/dévalorisation foncière et immobilière, ressources fiscales...) et sociaux (risques de précarisation sociale, notamment dans un contexte de hausse du coût de l'énergie...) et en pensant ces dimensions de façon articulée et non juxtaposée.

Les activités économiques sont à prendre dans leur diversité et en tenant compte des différents critères qui influent sur la localisation suivant les types d'entreprises (activités, fonctions, taille, âge...). Les activités agricoles, y compris dans les espaces périurbains, font l'objet de programmes de l'INRA et sont donc exclues de ce programme.

L'échelle spatiale privilégiée dans la consultation est l'aire urbaine, le bassin d'emplois, le bassin de vie, échelle qui n'a que peu été investiguée par les travaux sur la localisation des activités.

Sont attendues des propositions qui s'emparent des questions posées dans cette consultation, en vue d'appréhender, de manière novatrice, les tensions entre les deux objectifs politiques concernés (localisation des activités et développement durable des territoires).

Sont attendues des propositions qui manifestent une capacité à faire évoluer le programme de recherche des équipes qui soumissionnent, par rapport à leur problématique antérieure. Il ne s'agit pas, en effet, de corriger à la marge des travaux existants et portant sur l'une ou l'autre de ces thématiques, mais bien de re-questionner les recherches, d'engager de nouvelles pistes de travail, avec l'ambition d'analyser la circularité entre ces deux objectifs politiques.

Pour répondre à cette exigence, le jury sera particulièrement attentif à des projets de coopération de différentes équipes, françaises ou étrangères.

Les propositions peuvent avoir pour objectif :

- de revisiter, à l'aune des enjeux du développement durable, les fondements théoriques des travaux sur la localisation des activités économiques, les modèles urbains ;
- de construire de nouveaux cadres de pensée permettant d'appréhender et d'intégrer ces enjeux ;
- d'analyser l'évolution des stratégies des différents acteurs publics et privés en matière de localisation des activités économiques ;
- d'enrichir la panoplie des outils permettant de mesurer les impacts de la localisation des activités économiques, dans leurs diverses dimensions et aux différentes échelles ;
- d'évaluer les politiques locales et d'élaborer des outils d'aide à la décision.

Les propositions peuvent, en fonction de la question de recherche retenue, être d'ordre conceptuel, méthodologique, relever de travaux de terrains (enquêtes auprès d'entreprises, de collectivités locales, d'autres acteurs économiques ou institutionnels).

Les équipes peuvent privilégier un des deux axes de questionnements ou développer une approche sur les deux axes en fonction de leur problématique. Dans tous les cas, elles devront préciser et argumenter la conception du développement durable retenue dans leur projet.

Cette consultation de recherche est complémentaire des programmes de recherche ANR Ville durable, du Programme Interdisciplinaire de recherche Ville et Environnement (PIRVE) qui fait l'objet d'un partenariat entre le CNRS et le MEEDDM, du PREDIT, d'autres consultations lancées par le PUCA « La mobilité et le périurbain à l'impératif de la ville durable, ménager les territoires de vie des périurbains » ou qui vont être lancées « Mixité fonctionnelle versus zoning : vieilles querelles, nouveaux enjeux ».

Les modalités de consultation et les critères de sélection

Cette consultation s'adresse à des équipes de recherche quel que soit leur statut.

La synthèse des trois séances de l'atelier sus-mentionné ainsi que le travail bibliographique mené en parallèle sont mis à disposition des équipes candidates sur le site Internet du PUCA- rubrique Appels d'offres en cours (www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca).

L'objectif de la consultation est d'inciter les équipes de recherche à faire évoluer leur programme de travail pour prendre en compte les nouveaux enjeux relatifs aux interactions et aux tensions entre le développement économique et l'exigence d'un développement durable des territoires.

Il s'agit d'une perspective de moyen terme, qui justifie un soutien adapté. C'est pourquoi les équipes peuvent inscrire leur programmation dans différentes temporalités selon l'ampleur du projet présenté : soit une durée de 18 mois maximum, soit plus avec un maximum de 3 ans.

Quelle que soit la temporalité retenue, l'échéance de 18 mois constituera un point de passage obligé : il s'agira, soit de la remise du rapport final marquant la fin du contrat, soit de la remise d'un rapport intermédiaire, dont l'évaluation conditionnera l'engagement de la phase suivante.

Dans le cas d'une proposition de recherche de plus de 18 mois, il est demandé de présenter le projet en 2 phases (phase 1 jusqu'à 18 mois, phase 2 au-delà), en précisant les modalités de travail et les financements correspondants.

Les équipes françaises doivent obligatoirement rédiger leur projet et leurs rapports de recherche en français.

Les équipes étrangères peuvent présenter leur projet et leurs rapports en anglais. Dans ce cas, soit elles en assurent la traduction en français, en intégrant le coût dans le budget, soit le PUCA assurera éventuellement la traduction sous sa propre responsabilité.

Toutes les équipes doivent rédiger une synthèse de trois pages, en français et en anglais, destinée à une diffusion large.

Le jury de sélection regroupant des scientifiques et des acteurs institutionnels évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

- * la pertinence, le caractère novateur et la qualité de la proposition au regard des questions posées dans la consultation ;
- * la qualité scientifique et technique et la rigueur de la méthode proposée (dans le cas où des acteurs de terrain sont impliqués : joindre un justificatif de leur intérêt pour la recherche) ;
- * l'adéquation des moyens humains et financiers aux objectifs (1 ou 2 phases de travail) ;
- * les résultats escomptés.

Les équipes seront informées individuellement des résultats de la consultation.

Le pilotage et la valorisation

Des séminaires de suivi et d'échanges seront organisés afin de coordonner les différentes recherches, de mettre en relation les équipes et de discuter leurs méthodes et leurs travaux.

Le PUCA proposera différents modes de valorisation et de mise en débat de ces recherches.

Les équipes retenues s'engagent à participer à toutes ces réunions (quatre rencontres envisagées) qui se tiendront en général à Paris (prévoir le financement dans le budget).

La participation à ces rencontres revêt une importance particulière.

Les modalités de réponse

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit en annexe 1 et adressées sur document papier en recto-verso, en 10 exemplaires, plus 1 exemplaire en version électronique.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au lundi 12 juillet à 14h (par envoi électronique **ET** courrier postal, le cachet de la poste faisant foi). Ils seront adressés à l'attention de Evelyne Lemercier ou Nicole Rousier

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Grande Arche de la Défense – Paroi Sud

92055 La Défense Cedex 04

Responsables du programme :

Evelyne LEMERCIER

Evelyne.Lemercier@developpement-durable.gouv.fr

Nicole ROUSIER

Nicole.Rousier@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat

Patricia RIBEAUX

Patricia.Ribeaux@developpement-durable.gouv.fr